



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**29 mars 2022 (20h)**

**Rapport de présentation**

**Réunion ordinaire du Conseil d'administration  
mardi 29 mars 2022 à 20h**

Date de la convocation : 14/01/2022

Nbre de membres convoqués : 10

**ORDRE DU JOUR :**

**1- Formalités.**

- a) Enregistrement des votants.
- b) Modifications survenues par rapport à l'ordre du jour prévisionnel et ses documents annexes.

**2- Informations et notifications.**

- a) Calendrier de réunions des instances et autres rendez-vous.
- b) Calendrier des activités à venir.
- c) Point budgétaire.
- d) Ressources humaines d'YCID.
- e) Propositions des Commissions permanentes.
- f) Bilan synthétique de l'activité depuis le dernier Conseil.
- g) Décisions du Directeur.
- h) Bons de commande signés par le Directeur.

**3- Délibérations.**

CA-2022-001	Notification du compte de gestion et approbation du compte administratif 2021
CA-2022-002	Affectation du résultat 2021
CA-2022-003	Vote du BP 2022 (dont affectation de résultat 2021)
CA-2022-004	Modification de l'organigramme d'YCID
CA-2022-005	Renouvellement des adhésions d'YCID pour l'année 2022
CA-2022-006	RECITAL 2
CA-2022-007	Convention de partenariat avec les collectivités yvelinoises et sénégalaises pour le projet Clés en mains - Santé - Sénégal
CA-2022-008	Approbation de la liste des candidats à l'adhésion en 2022
CA-2022-009	Avenant 2022-1 à la convention de partenariat 2017-2027 avec l'AFACE
CA-2022-010	Modification de la délibération n° CA/2021/36 « Partenariat avec l'AFACE Dotation complémentaire et subvention pour le recrutement d'un stagiaire »
CA-2022-011	Modification du règlement du Fonds de soutien (FSI-Y)
CA-2022-012	Modification du règlement intérieur du groupement

**4- Points divers.**

Communication.

## 1- FORMALITES.

- a) **Enregistrement des votants.** Selon la convention constitutive, peuvent voter les membres présents ou représentés par leur suppléant ou ayant établi une procuration au bénéfice d'un autre membre du Conseil d'administration. Pour délibérer valablement, la moitié des membres doit être présente ou représentée par procuration.
- b) **Modifications survenues par rapport à l'ordre du jour prévisionnel et ses documents annexes.**

## 2- INFORMATIONS ET NOTIFICATIONS.

- a) **Calendrier 2022 de réunions des instances.**

2022	
<b>Assemblée générale</b>	Samedi 14 mai
<b>Conseil d'administration</b>	Mardi 1 <sup>er</sup> mars (annulé) Mardi 29 mars Mardi 31 mai 19h30-20h30 (CA extraordinaire) Mardi 28 juin Mardi 11 octobre Mardi 6 décembre
<b>Commission « Soutien aux acteurs yvelinois »</b>	Mardi 15 mars Mardi 31 mai (réunion spéciale) Mardi 7 juin Mardi 27 septembre Mardi 15 novembre
<b>Commission « Animation du territoire »</b>	Lundi 21 mars Lundi 13 juin Lundi 21 novembre
<b>Commission « Développement économique »</b>	Mercredi 23 mars Mercredi 15 juin Mercredi 23 novembre

Une proposition de déroulé de l'Assemblée générale prévue le samedi 14 mai à Trappes est annexée au présent rapport (*annexe 1*), pour validation par les administrateurs.

A l'occasion de l'Assemblée générale d'YCID, des sièges au Conseil d'administration seront à renouveler. Le Conseil d'administration est composé aujourd'hui de 10 sièges, répartis par collèges : 5 pour le Département des Yvelines (collège 1), 1 pour les collectivités locales (collège 2), 1 pour le secteur privé (collège 3), 2 pour les associations de solidarité internationale (collège 4) et 1 pour les autres organismes (collège 5). Seuls les sièges des collèges 2 à 5 sont soumis à l'élection lors de l'Assemblée générale, les représentants du Département des Yvelines (collège 1) étant nommés par le Président du Conseil départemental.

Le règlement intérieur du groupement stipule en son article 7 : « le Président d'YCID demande aux membres des collèges concernés, au moins un mois avant la tenue de la prochaine Assemblée générale, d'adresser leurs candidatures au Conseil d'administration. Les candidatures doivent être reçues dans un délai de 20 jours avant l'Assemblée générale, afin que les candidatures soient annoncées avec l'ordre du jour figurant dans les convocations ».

La convention constitutive d'YCID (article 14a) prévoit depuis octobre 2016 que la définition du nombre de sièges et leur attribution entre les collèges relève du règlement intérieur d'YCID et donc du Conseil

## RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



d'administration. Au vu du poids du collège « Associations de solidarité internationale » (295 membres en 2022), il est proposé qu'un siège supplémentaire puisse être attribué pour ce collège (3 au lieu de 2). La modification du règlement intérieur du groupement est proposée au CA en ce sens (*délibération 2022-012*).

La composition des trois commissions permanentes de travail d'YCID sera également à renouveler lors de l'AG. Les Présidents sont désignés par le Conseil d'administration sur proposition du Président du groupement. Chaque membre ne peut faire partie que d'une seule commission, en dehors du Département. Les demandes d'inscriptions collectées lors de l'Assemblée, dont la liste sera complétée par un appel à candidatures à l'attention des membres n'ayant pu assister à l'Assemblée, seront examinées par le prochain Conseil d'administration qui publiera la liste des membres de chacune des commissions.

### b) Calendrier des activités à venir.

Mois	Date	Activité
Mars	Jeudi 31	Apér'YCID « Comprendre les bases de l'ECSI » avec E-Graine
Avril	Samedi 9	Jury des Bourses CYAM
	Samedi 30	Formation : « Animer des ateliers de sensibilisation pour les 8-10 ans
Mai	Mardi 4	Séminaire de lancement RECITAL 2
	Mercredi 5	
	Mercredi 18	Formation : Concevoir son projet de solidarité internationale
	Mardi 31	Restitution de l'étude sur le dispositif « OPAP » par l'Agence du monde commun
Juin	Samedi 25	Formation : Concevoir son projet d'éducation à la solidarité internationale

### c) Point budgétaire.

Budget Primitif 2022 tel qu'il est soumis au vote ce jour (en €) :

Programmes	Dépenses
Prog-Moyens généraux	248 713,00
Prog-Soutien aux initiatives yvelinoises	338 262,00
Prog-Accompagnement des acteurs yvelinois	76 228,00
Prog-Animation du territoire	259 548,00
Prog-Développement économique	69 228,00
Prog-COVID19	16 692,00
Prog-Fonds Eau et déchets	150 000,00
<b>Total</b>	<b>1 158 671,00</b>

	Recettes
Report (prêts d'honneur)	28 021,00
Résultat 2021 (hors Fonds Eau et déchets et Clés en main)	275 353,00
Contribution Département	550 000,00
Cotisation des autres membres	45 650,00
AGEFIPH	1 671,00
Subvention AFD (Récital)	43 483,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>934 178,00</b>
<b>Clés en main</b>	
MEAE (résultat 2021)	56 493,00
Subvention Département	11 000,00
Participation des communes et EPCI	7 000,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>74 493,00</b>
<b>Fonds Eau et déchets</b>	
Contribution Département (résultat 2021)	50 000,00
Contribution Département	100 000,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>150 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 158 671,00</b>

# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Au 18 mars 2022, la situation budgétaire d'YCID est la suivante :

Analyse par programmes budgétaires	2022						
	Prévisionnel	Engagé			Réalisé		
		Reports antérieurs	2022	Total	Reports antérieurs	2022	Total
<b>YCID</b>	<b>1 158 670,54</b>	<b>465 298,98</b>	<b>81 060,38</b>	<b>546 359,36</b>	<b>24 597,30</b>	<b>51 561,31</b>	<b>76 158,61</b>
<i>Prog-Moyens généraux</i>	<i>248 713,00</i>	<i>0,00</i>	<i>45 002,77</i>	<i>45 002,77</i>	<i>982,00</i>	<i>42 589,59</i>	<i>43 571,59</i>
Opé-Ressources humaines	193 425,00	0,00	41 235,26	41 235,26	982,00	39 989,37	40 971,37
Opé-Communication générale	0,00	0,00	414,00	414,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Frais de structure	19 463,00	0,00	2 608,70	2 608,70	0,00	1 868,41	1 868,41
Opé-Remboursement de frais	0,00	0,00	677,81	677,81	0,00	677,81	677,81
Opé-Autres	930,00	0,00	67,00	67,00	0,00	54,00	54,00
Opé-Adhésions diverses	34 895,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Ecart</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Prog-Soutien aux initiatives yvelinoises</i>	<i>338 261,54</i>	<i>351 370,40</i>	<i>279,60</i>	<i>351 650,00</i>	<i>15 483,20</i>	<i>279,60</i>	<i>15 762,80</i>
Opé-PPDL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opé-MPD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opé-FSI-Y	292 021,54	329 769,40	0,00	329 769,40	12 363,20	0,00	12 363,20
Opé-OPAP	5 460,00	6 660,00	0,00	6 660,00	3 120,00	0,00	3 120,00
Opé-ATIMM	15 300,00	9 241,00	0,00	9 241,00	0,00	0,00	0,00
Opé-CYAM	25 480,00	5 700,00	0,00	5 700,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Autres soutiens	0,00	0,00	279,60	279,60	0,00	279,60	279,60
<b>Ecart</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Prog-Accompagnement des acteurs yvelinois</i>	<i>76 228,00</i>	<i>10 227,90</i>	<i>5 627,00</i>	<i>15 854,90</i>	<i>6 227,90</i>	<i>4 427,00</i>	<i>10 654,90</i>
Opé-Formation	5 000,00	0,00	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Evaluation	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opé-MDY	31 228,00	6 227,90	4 427,00	10 654,90	6 227,90	4 427,00	10 654,90
Opé-Autre accompagnement	25 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Ecart</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Prog-Animation du territoire</i>	<i>259 548,00</i>	<i>25 070,28</i>	<i>30 023,69</i>	<i>55 093,97</i>	<i>0,00</i>	<i>4 137,80</i>	<i>4 137,80</i>
Opé-ESCI/MYGE	34 398,00	8 134,05	0,00	8 134,05	0,00	0,00	0,00
Opé-EAD scolaire	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opé-JA (Jeunes Ambassadeurs)	1 000,00	0,00	839,00	839,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Africa 2020	5 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Autre évènementiel	30 663,77	3 600,00	70,80	3 670,80	0,00	70,80	70,80
Opé-Communication	3 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Récital	38 825,00	0,00	16 424,00	16 424,00	0,00	0,00	0,00
Opé-DAKAR forum	38 268,23	7 336,23	12 689,89	20 026,12	0,00	4 067,00	4 067,00
Opé-Clé en main	105 493,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Ecart</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Prog-Développement économique</i>	<i>69 228,00</i>	<i>46 400,00</i>	<i>127,32</i>	<i>46 527,32</i>	<i>0,00</i>	<i>127,32</i>	<i>127,32</i>
Opé-Appui aux filières	10 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Entreprenariat migrants	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Soutien aux entreprises	54 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Autre dévéco	4 528,00	900,00	127,32	1 027,32	0,00	127,32	127,32
<b>Ecart</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Prog-Fonds Eau et déchets</i>	<i>150 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Opé-Communes et intercommunalités	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Ecart</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Prog-COVID19</i>	<i>16 692,00</i>	<i>32 230,40</i>	<i>0,00</i>	<i>32 230,40</i>	<i>1 904,20</i>	<i>0,00</i>	<i>1 904,20</i>
Opé-COVID19	16 692,00	32 230,40	0,00	32 230,40	1 904,20	0,00	1 904,20
<b>Ecart</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Cette situation tient compte des reports d'engagement de dépenses et de recettes, et du résultat de l'année 2021.

# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



## d) Ressources humaines d'YCID.

TABLEAU AU 1 <sup>ier</sup> janvier 2022			
NOM – Prénom	Employeur	Affectation	Temps de travail affecté à YCID
Mathieu GUERIN	CD78	Directeur délégué (Versailles)	60%
Jean-Philippe GROS	CD78	Chargé administratif et comptable (Versailles)	60%
Auberi GRIMOULT	CD78	Chargée de mission (Versailles)	60%
Marion PERRIN FLAGBO	CD78	Chargée de mission (Versailles)	60%
Jordan MORICE	CD78	Chargé de mission (Versailles)	60%
Berenice GUERIN	CD78	Chargée de mission (Versailles)	60%
Camille VIALAY	CD78	Chargée de projets (Versailles)	60%
Soura DIOP	YCID	Référente réseaux diasporas (Mantes-la-Jolie)	100% (sur un 4/5 <sup>e</sup> de temps)
Jeanne RUFFIN	YCID	Chargé(e) de mission (Versailles) et Plaidoyer services de base et intercommunalités	100%
Malo SAUZET	YCID	Chargé(e) de mission (Versailles) Et Plaidoyer entreprises et développement économique	100%
Garance SEGUIER	YCID	Chargée de communication et évènementiel (Versailles)	100%
Julien CABRIT	CD78	Stagiaire	60%

A ce jour, les ressources humaines d'YCID comprennent : 7 agents permanents affectés à 60% de leur plein temps à YCID par le Département, 3 agents salariés d'YCID à plein temps, 1 agent salarié d'YCID au 4/5<sup>e</sup> de temps et enfin un stagiaire du Département affecté à 60% de son temps à YCID, pendant 2 mois (15 mars-15 mai 2022).

## e) Propositions des Commissions permanentes.

Commission « **Soutien aux acteurs yvelinois** » (14 membres, réunie le 15 mars – annexe 2, 11 participants).

Au titre du Fonds de soutien, la Commission a émis 2 avis favorable, pour un montant d'engagement nouveau de 34 245€, et 7 avis favorables sous réserve. Une délibération visant la modification du règlement du Fonds de soutien sur le solde à verser est soumise à approbation du CA.

Les 2 demandes d'aide au transport sont acceptées, pour un montant d'engagement nouveau pour YCID de 2 990€.

Une référence au contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat (prévu par le décret du 31 décembre 2021 relatif à la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République dite « Séparatisme ») sera dorénavant intégrée dans les documents de financement d'YCID pour les bénéficiaires associatifs des dispositifs FSI-Y et ATIM.

Il a été retenu que la réunion spéciale de la Commission, prévue le 31 mai en présence des administrateurs pour évoquer l'évaluation du dispositif « OPAP », puisse également permettre d'échanger sur des pistes de réduction de certaines aides proposées par YCID notamment dans le cadre du Fonds de soutien.

La Commission valide le principe d'une ouverture des formations proposées par YCID aux non-membres, avec des formations payantes, pour les membres et les non-membres, entre 10 et 40€.

Une proposition d'accompagnement spécifique d'YCID sur les projets « agricoles » est retenue par la Commission, avec la suggestion de solliciter une offre alternative auprès d'une autre organisation.

# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Commission « **Animation du territoire** » (14 membres, réunie le 21 mars – annexe 3, 4 participants).

Dans le cadre du dispositif d'aide Education et sensibilisation à la coopération internationale en Yvelines (ESCI-Y), 2 dossiers de demande d'aide ont été étudiés et retenus pour un montant d'engagement nouveau de 5 449,44€. En terme de doctrine, la Commission adopte la position suivante : les projets terminés ou en passe de l'être ne sont pas éligibles au dispositif ESCI-Y. Les projets en cours de mise en œuvre peuvent être éligibles au titre du dispositif s'ils s'inscrivent dans la durée. Le cas échéant, seules les dépenses liées à la préparation de l'action à venir (achat de matériel, formation, premier atelier de sensibilisation lié à l'action suivante, etc.) sont éligibles à la rétroactivité de l'aide.

Le travail engagé sur la communication d'YCID a fait émerger un besoin de positionnement par rapport aux représentations d'Education à la solidarité internationale, à la citoyenneté mondiale ou encore au développement durable. Un groupe de travail constitué des membres de la Commission se saisit du sujet et fournira une proposition lors de la prochaine séance.

Commission « **Développement économique** »

Les retours de la Commission réunie le 23 mars seront présentés en séance.

## f) Bilan synthétique des activités depuis le dernier Conseil.

<b>Administration générale</b>	
<b>Soutien aux acteurs yvelinois</b>	Evaluation du dispositif « OPAP » Jeudi 27 janvier : Partenariat UVSQ / Séminaire sur les outils d'évaluation à distance. Mardi 15 mars : Commission Soutien Samedi 26 mars : formation au mécénat d'entreprise
<b>Animation du territoire</b>	Jeudi 2 décembre : Jury JAYCI 2022 en visioconférence Jeudi 9 décembre : Apér'YCID – Aquassistance : « Assurer la pérennité d'un projet d'accès à l'eau et à l'assainissement » en visioconférence Lundi 13 décembre : cérémonie Rentrée solidaire à Jouy-en-Josas Jeudi 16 décembre : réunion du groupe « eau, assainissement et déchets » Jeudi 20 janvier : Apér'YCID Fonds de développement de la vie associative en visioconférence Jeudi 17 février : Apér'YCID « Envoyer des jeunes à l'international : quels financements ? » en visioconférence Février : concours « Rendez-vous au Forum mondial de l'eau 2022 » Jeudi 24 février : JAYCI 2020 – Clôture Janvier-février : accueil et formation des JAYCI Mercredi 2 mars : présentation du livre « L'homme qui arrêta le désert » Jeudi 10 mars : Apér'YCID « Appel à projets PRA/OSIM » Mardi 21 mars : Commission « Animation du territoire » Mars : Forum mondial de l'eau (stand commun YCID-CD78)
<b>Développement économique</b>	20 janvier : événement « carrefours d'HEC » Février 2022 : publication de la plaquette « entreprises : comment s'engager ? » Jeudi 17 février : Club des éco entreprise d'Ile-de-France Jeudi 17 mars : événement AFACE « Réussir sa création d'entreprise » Mercredi 23 mars : Commission « Développement économique » Mercredi 24 mars : Forum national des éco entreprises

# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



## g) Décisions du Directeur.

LISTE DES DECISIONS DU DIRECTEUR			
DG-2021-075	03/12/2021	Primes de fin d'année	2 911,73 €
DG-2021-076	07/12/2021	Subvention FSI-Y à l'Association Dental Dioullom France	12 500,00 €
DG-2021-077	07/12/2021	Subvention FSI-Y à l'association SADEMA	12 829,00 €
DG-2021-078	19/11/2021	Ordre de mission pour Jean-Marie TETART (Cameroun)	
DG-2022-001	03/02/2022	Ordre de mission pour Jean-Marie TETART (Sénégal)	
DG-2022-002	03/02/2022	Ordre de mission pour Jeanne RUFFIN (Sénégal)	
DG-2022-003	14/02/2022	Organisation du Concours "Rendez-vous au Forum mondial de l'eau" 2022	
DG-2022-004	14/02/2022	Remboursement des frais à l'étranger pour les intervenants extérieurs	
DG-2022-005	14/02/2022	Octroi d'une bourse Etudiant-Export-Afrique (2EA) à l'entreprise EPILAB	1 500,00 €
DG-2022-006	18/02/2022	Ordre de mission pour Roger Feumba (ERA-Cameroun)	
DG-2022-007	18/02/2022	Ordre de mission pour Mbaye Mbeguere (Association africaine de l'eau)	
DG-2022-008	09/02/2022	COTISATION ANNUELLE DE LA CONFERENCE INTER-REGIONALE DES RESEAUX REGIONAUX MULTI-ACTEURS (CIRRMA)	1 000,00 €
DG-2022-009		Ordre de mission pour Hérmenio Fernandes (ANMCV)	
DG-2022-010		Participation financière d'YCID à la plaquette entreprise inter-RRMA	160,00 €
DG-2022-011		Octroi d'une bourse Etudiant Export Afrique (2EA) à l'entreprise ASSIMILIA	5 000,00 €
DG-2022-012	04/03/2022	Ordre de mission pour Jean-Claude Beuf (gagnant Concours)	

## h) Bons de commande signés par le Directeur.

LISTE DES BONS DE COMMANDE SIGNES PAR LE DIRECTEUR			
BC-2021-057	07/12/2021	500 exemplaires "Revue mutualisée 2021"	2 097,60 €
BC-2021-058	28/10/2021	30 exemplaires "Guide JAYCI 2021"	540,00 €
BC-2021-059	09/11/2021	600 exemplaires "Rapport sur les service de base"	3 312,00 €
BC-2021-060	10/11/2021	Cocktail pour rentrée solidaire	2 574,00 €
BC-2021-061	22/11/2021	Formation	900,00 €
BC-2021-062	22/11/2021	Evaluation du dispositif OPAP	7 800,00 €
BC-2021-063	29/11/2021	Réalisation d'un trombinoscope de l'équipe d'YCID	600,00 €
BC-2022-001	06/01/2022	Tickets restaurants 2022 (DG-2020-047)	7 875,00 €
BC-2022-002	06/01/2022	Facturation 2022	3 600,00 €
BC-2022-003	06/01/2022	Traitement paies année 2022	3 039,60 €
BC-2022-004	06/01/2022	Assurance auto mission 2022	321,81 €
BC-2022-005	06/01/2022	Assurance local Mantes 2022	344,44 €
BC-2022-006	06/01/2022	Cotisation médecine du travail 2022	593,39 €
BC-2022-007	06/01/2022	200 exemplaires "affiches 30 bourses"	279,60 €
BC-2022-008	20/01/2022	Billet Jeanne RUFFIN Sénégal	1 673,43 €
BC-2022-009	20/01/2022	Billet Jean-Marie TETART Sénégal	1 052,37 €
BC-2022-010	21/01/2022	Assurance rapatriement/Mission Sénégal de Jeanne RUFFIN	6,50 €
BC-2022-011	21/01/2022	Assurance rapatriement/Mission Sénégal de Jean-Marie TETART	6,50 €
BC-2022-012	31/01/2022	Formation jeunes ambassadeurs	300,00 €
BC-2022-013	01/02/2022	Animation de la formation au kit pédagogique Comprendre l'ECSI le 30/04/2022 à Versailles	1 084,00 €
BC-2022-014	04/02/2022	Pass JMT Forum de Dakar	800,00 €
BC-2022-015	04/02/2022	Pass Jeanne RUFFIN Forum de Dakar	85,00 €
BC-2022-016		Conception graphique de la plaquette YCID	539,00 €



## RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



BC-2022-017	08/02/2022	Rédaction d'un règlement de jeu-concours gratuit sans obligation d'achat avec notre outil d'aide à la rédaction et dépôt auprès de notre étude d'huissiers partenaire	70,80 €
BC-2022-018	15/02/2022	Structure, impression et livraison du mur image Forum de Dakar	822,96 €
BC-2022-019	16/02/2022	Siège Garance SEGUIER	929,89 €
BC-2022-020	18/02/2022	Licence système multi-sites RRMA - partie architecture technique développement (DEVIS N° I-21-11-3)	6 000,00 €
BC-2022-021	18/02/2022	Module de synchronisation des fiches "Acteurs" du site Internet vers le CRM (DEVIS N° I-21-11-4)	840,00 €
BC-2022-022	18/02/2022	Licence système multi-sites RRMA - Partie expérience utilisateur, ergonomie, interfaces (DEVIS N° I-21-11-8)	6 000,00 €
BC-2022-023	18/02/2022	Installation et paramétrage de SuiteCRM (DEVIS N° I-21-11-10)	3 000,00 €
BC-2022-024	18/02/2022	Formation : La mobilisation du mécénat d'entreprise	1 200,00 €
BC-2022-025	22/02/2022	Billet Roger FEUMBA (intervenant forum de Dakar)	1 563,41 €
BC-2022-026	04/03/2022	Billet Hermenio Silva Gomes Fernandes (intervenant forum de Dakar)	366,99 €
BC-2022-027	22/02/2022	Billet Mbaye Mbeguere (intervenant forum de Dakar)	778,00 €
BC-2022-028	25/02/2022	Pass Mr FEUMBA Forum de Dakar	150,00 €
BC-2022-029	01/03/2022	Dépliants 4 version forum mondial de l'eau "Dakar"	955,20 €
BC-2022-030	02/03/2022	Nom de domaine YCID.FR 10 ans	54,00 €
BC-2022-031	04/03/2022	Billet Jean Claude BEUF forum de Dakar	1 015,49 €
BC-2022-032	04/03/2022	Pass Mr Hermenio Silva Gomes Fernandes Forum de Dakar	300,00 €
BC-2022-033	04/03/2022	Pass Mr Jean-Claude BEUF Forum de Dakar	250,00 €
BC-2022-034	11/03/2022	Impression cartes de visite, MHA, MG, CV, BG, GS	414,00 €
BC-2022-035	14/03/2022	Visites d'opportunité de projets Sénégal et Mali Commission 15/3	4 427,00 €

### 3- DELIBERATIONS

#### Délibération n° CA/2022/001

##### Notification du compte de gestion et approbation du compte administratif 2021

- Annexe(s) à la délibération :
- Compte de gestion 2021 (*annexe 4*)
  - Compte administratif 2021 (*annexe 5*)

##### Exposé des motifs :

Conformément au cadre juridique et financier applicable à YCID, la clôture des comptes de l'exercice passé fait l'objet d'une double validation, par l'ordonnateur (le Directeur du groupement) qui présente un compte administratif à partir des titres et mandats qu'il a émis, et par le comptable (le Payeur départemental), qui présente un compte de gestion établi à partir des titres et mandats qu'il a payés. Les deux comptes doivent être concordants pour pouvoir être approuvés. Ces comptes doivent être votés par l'Assemblée délibérante (le Conseil d'administration) avant le 1<sup>er</sup> juin 2022. L'acceptation du compte de gestion intervient préalablement au vote du compte administratif. L'approbation du compte administratif s'effectue en l'absence de l'ordonnateur (Directeur) du groupement. Afin de procéder à l'approbation, un président de séance doit être élu.

Les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2021 atteignent 1 002 044,38 €, pour des recettes enregistrées d'un montant de 924 283,31 €. Le résultat de l'exercice est donc de -77 761,07 € (dont -214 422,99 € au titre du fonctionnement et 136 661,92 € au titre de l'investissement), auquel s'ajoute la reprise du résultat antérieur de 459 606,61 €, soit un excédent global de 381 845,54 €. A ce résultat s'ajoute les reports d'un total de 27 721,00€ (ce montant à reporter représente pour les dépenses 300,00 € et pour les recettes 28 021,00€ qui correspondent au remboursement des prêts d'honneur).

Considérant cela, 409 566,54 € (correspondant au résultat après ajout des restes à réaliser) demeurent disponibles. Ils ont affectés au budget primitif 2022.

##### DECISION :

**Article 1-** XXX est élu Président de séance pour l'approbation du compte administratif 2021 du groupement.

**Article 2-** Le Conseil d'administration prend acte du compte de gestion du budget d'YCID pour 2021, présenté par le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein des comptes administratifs.

**Article 3-** Les résultats du compte administratif 2021 du budget d'YCID sont arrêtés par section ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement :
  - o Recettes :  
Recettes prévues : 1 404 768,61 €  
Titres émis : 775 566,31 €
  - o Dépenses :  
Crédits ouverts : 1 404 768,61 €  
Mandats émis : 989 989,30 €
  - o Balance :  
Recettes : 775 566,31 €  
Dépenses : 989 989,30 €

Résultat de l'exercice 2020: -214 422,99 €

Résultat N-1 : 625 225,61 €

Résultat cumulé 2021 : 410 802,62 €

Restes à réaliser :

- o Recettes : 0,00 €

# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



- Dépenses : 0,00 €
- Solde sur reste à réaliser : 0,00 €

Résultat après déduction des restes à réaliser : 410 802,62 €

- Section d'investissement :
  - Recettes :
    - Recettes prévues : 187 619,00 €
    - Titres émis : 148 717,00€
  - Dépenses :
    - Crédits ouverts : 187 619,00 €
    - Mandats émis : 12 055,08 €
  - Balance :
    - Recettes : 148 717,00€
    - Dépenses : 12 055,08€

Résultat de l'exercice 2021 : 136 661,92 €

Résultat N-1 : -165 919,00 €

Résultat cumulé 2021 : -28 957,08 €

Restes à réaliser :

- Recettes : 28 021,00 €
- Dépenses : 300,00€
- Solde sur reste à réaliser : 27 721,00 €

Résultat après déduction des restes à réaliser : -1 236,08 €

- Résultat de l'exercice : 381 845,54 €
- Résultat de fonctionnement : 410 802,62 €
- Résultat d'investissement : -28 957,08 €

**Article 4-** L'excédent de la section de fonctionnement de 410 802,62 €, couvrant en particulier les restes à réaliser de 0,00€ sera reporté à la section de fonctionnement du budget supplémentaire de l'année 2022. Ce montant à reporter représente pour les dépenses 0,00 € et pour les recettes 0,00 €.

**Article 5-** Le déficit de la section d'investissement de -28 957,08 € sera repris à la section d'investissement du budget supplémentaire de l'année 2022. Il est couvert par l'excédent sur restes à réaliser de fonctionnement. Le reste à réaliser sur la section d'investissement est de 27 721,00 € (ce montant à reporter représente pour les dépenses 300,00 € et pour les recettes 28 021,00 €).

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
<b>Résultat du vote :</b>	<b>ADOPTE</b> <input type="checkbox"/>		<b>REJETE</b> <input type="checkbox"/>		

## Délibération n° CA/2022/002

### Affectation du résultat 2021

#### Exposé des motifs :

Conformément aux résultats du compte administratif 2021 approuvé par délibération CA/2022/001 du 29/03/2022, la présente délibération vise à affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en vue d'équilibrer la section d'investissement. Le résultat 2021 montrait en effet un excédent de fonctionnement de 410 802,62 € pour un déficit d'investissement de 28 957,08 €, soit un résultat global de 381 845,54 €. Compte-tenu du solde des restes à réaliser en investissement pour l'exercice 2021 (-28 957,08€), le besoin de financement s'établit à 1 236,08 €. Le montant de 27 721,00€ correspond au report (recette) d'investissement (remboursement prêts d'honneur).

#### DECISION :

**Article 1-** Affecte les résultats du compte administratif 2021 du budget d'YCID de la manière suivante :

- Résultat de clôture de l'exercice 2021
  - o Fonctionnement :
    - Résultat de l'exercice 2021 : -214 422,99 €
    - Résultat de l'exercice antérieur reporté : 951 777,30 €
    - Résultat de clôture de l'exercice 2021 : 410 802,62 €
    - Solde des restes à réaliser : 0,00 €
  - o Investissement :
    - Résultat de l'exercice 2021 : 136 661,92 €
    - Résultat de l'exercice antérieur reporté : -165 619,00 €
    - Résultat de clôture de l'exercice 2021 : -28 957,08 €
    - Solde des restes à réaliser : 27 721,00 €
- Affectation et report à nouveau du résultat :
  - o Affectation 2021 du résultat de fonctionnement en investissement : 1 236,08 €
  - o Report à nouveau 2021 du résultat :
    - Fonctionnement : 410 802,62 €
    - Investissement : -28 957,08 €

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
<b>Résultat du vote :</b>	ADOPTE	<input type="checkbox"/>	REJETE	<input type="checkbox"/>	

### Délibération n° CA/2022/ 003

#### Adoption du budget primitif pour l'exercice 2022

- Annexe(s) à la délibération :
- Note résumé du budget primitif 2022 (*annexe 6*)
  - Budget primitif 2022 (*annexe 7*)
  - Annexe relative aux contributions en nature (*annexe 8*)

#### Exposé des motifs :

Les statuts prévoient l'adoption du budget primitif par le Conseil d'administration. Ce budget a été établi sur la base des propositions présentées dans le programme prévisionnel d'activités adopté lors du CA du 26 octobre 2021 (délibération CA/2021/024), et au barème de cotisations adopté. Le budget est équilibré en fonctionnement (1 048 700€) et en investissement (217 137€) et s'établit à la somme globale de 1 265 837 €.

Une note annexe est jointe au projet de budget primitif portant sur les contributions en nature dont bénéficie le groupement pour son fonctionnement. Les contributions en nature provenant du Département des Yvelines sont évaluées à 244 222 € pour 2022.

#### DECISION :

**Article 1-** Le budget primitif annexé à la présente délibération est adopté :

- Recettes de fonctionnement : 1 048 700 €
- Dépenses de fonctionnement : 1 048 700 €
- Recettes d'investissement : 217 137 €
- Dépenses d'investissement : 217 137 €.

**Article 2-** Le Conseil d'administration prend acte de l'estimation des contributions en nature du Département au fonctionnement d'YCID, évaluées à 244 222 € pour l'année 2022.

**Article 3-** Pour les biens patrimoniaux nous appliquerons les modalités prévues dans la délibération du 26 octobre 2021, CA\_2021\_025, relative aux durées d'amortissement des immobilisations.

Le budget primitif est déclaré exécutoire à compter de sa transmission à l'agent

# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



<b>Article 4-</b>	comptable du groupement. Le Directeur du groupement est autorisé à exécuter le budget primitif 2022,				
<b>Article 5-</b>	conformément aux dispositifs statutaires du règlement intérieur et du règlement budgétaire et financier.				
	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
<b>Résultat du vote :</b>	ADOPTÉ <input type="checkbox"/>		REJETÉ <input type="checkbox"/>		

## Délibération n° CA/2022/004

### Modification de l'organigramme d'YCID

#### Exposé des motifs :

Par délibération n°CA/2018/023 du 11 décembre 2018, et suite aux recommandations de la Paierie départementale, YCID a adopté son organigramme définissant le nombre de postes et leurs volumes d'activités pour le groupement. Les décisions de nominations aux postes de l'organigramme reviennent au Directeur du groupement, conformément aux attributions que lui confère la convention constitutive.

L'organigramme doit être mis à jour pour tenir compte de l'ouverture d'un poste de stagiaire à temps plein (6 mois) pour une mission d'appui au pôle animation du territoire en vue de la mise en place d'un programme de sensibilisation à destination des collègues et du renforcement de la mission d'identification et de valorisation des acteurs yvelinois de la coopération internationale.

#### DECISION :

##### Article 1-

La composition des effectifs du groupement est déterminée comme suit :

- D'un poste de Directeur occupé statutairement par le Président du groupement, à titre bénévole ;
- D'un poste de Directeur délégué, représentant un volume d'activité correspondant à 3/5<sup>e</sup> d'un temps plein ;
- De 3 postes de Chargés de mission, représentant un volume d'activité correspondant à 3/5<sup>e</sup> d'un temps plein ;
- D'un poste de Chargé d'appui aux réseaux, représentant un volume d'activité correspondant à 4/5<sup>e</sup> d'un temps plein ;
- D'un poste d'Assistant administratif, représentant un volume d'activité correspondant à 3/5<sup>e</sup> d'un temps plein ;
- D'un poste de Chargé/e de Projets et de Communication, représentant un volume d'activité correspondant à un temps plein ;
- D'un poste de Chargé/e de Plaidoyer entreprise et Développement économique, représentant un volume d'activité correspondant à un temps plein ;
- D'un poste de Chargé/e de Plaidoyer services de base, représentant un volume d'activité correspondant à un temps plein ;
- D'un poste de stagiaire représentant un volume d'activité correspond à un 3/5 d'un temps plein sur une durée de 2 mois.
- D'un poste de stagiaire, représentant un volume d'activité correspond à un temps plein sur une durée de 6 mois.

##### Article 2-

Autorise le Directeur à pourvoir les postes listés à l'article 1, en fonction des opportunités et des besoins.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
<b>Résultat du vote :</b>	ADOPTÉ <input type="checkbox"/>		REJETÉ <input type="checkbox"/>		

**Délibération n° CA/2022/005**

**Renouvellement des adhésions d'YCID en 2022**

**Exposé des motifs :**

YCID est membre du Programme Solidarité Eau (délibération du CA n°2015-031) et d'Humatem (délibération n°CA/2017/031).

L'adhésion au PS-Eau permet de bénéficier des informations, ressources et évènements de l'association, facilite le lien avec les membres d'YCID recherchant des conseils en matière de montage de projets en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, et permet de bénéficier à la demande d'YCID d'intervention de représentants du PS-Eau pour animer des ateliers ou réunions d'information à l'attention des membres.

La convention de partenariat entre Humatem et YCID signée en 2018 et renouvelée en 2021, porte sur deux axes : la promotion du mécanisme de don de matériel proposé par Humatem auprès des établissements sanitaires des Yvelines afin d'alimenter la Banque de matériel et l'accompagnement des membres d'YCID sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation du matériel médical donné et l'accès au matériel proposé par Humatem. Dans le cadre de ce partenariat, YCID prend en charge les adhésions des acteurs yvelinois (établissements sanitaires et acteurs de la solidarité internationale) à l'association Humatem, condition nécessaire pour accéder aux services proposés. L'adhésion à Humatem est une adhésion valant pour l'ensemble des membres d'YCID et des établissements de santé yvelinois souhaitant, chacun pour ce qui les concerne, bénéficier des prestations d'Humatem en matière de don de matériel médical. Elle est calculée en fonction du nombre de membres d'YCID ou d'établissements de santé yvelinois ayant eu recours aux services d'Humatem l'année précédente. En 2021, 3 accompagnements ont été réalisés par Humatem.

YCID est membre de l'association Bioport (délibération n°CA/2019/004).

Bioport est une plateforme de logistique humanitaire adossée à un chantier d'insertion. Elle s'est spécialisée dans le fret de matériel vers l'étranger dans le cadre de la solidarité internationale ou des interventions d'urgence. Elle compte parmi ses clients des collectivités (métropole de Lyon, région Rhône-Alpes...) et de grandes associations (Action contre la faim, Bibliothèques sans frontières...). Elle est en mesure d'une part de proposer une mise en concurrence des transitaires pour les destinations voulues ; et d'autre part de proposer des services comme le stockage temporaire du matériel, le conditionnement, l'aide aux démarches administratives liées au transport international, etc. à des tarifs avantageux. YCID adhère pour l'ensemble de ses membres, mais les prestations facturées dans le cadre de services que Bioport propose sont adressées à YCID. Ce partenariat a été adossé au règlement de l'aide au transport international de matériel (ATIM) et à celui du Fonds de soutien, l'aide d'YCID au bénéficiaire pouvant inclure le coût qui lui sera facturé par Bioport (et dans l'hypothèse où le montant facturé serait supérieur à l'aide, YCID demandera un remboursement de la différence au bénéficiaire de l'aide).

L'adhésion au Partenariat français pour l'Eau (PFE) permet à YCID de bénéficier d'une part des informations et outils de sensibilisation créés par le PFE dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, en vue d'en faire profiter ses membres ; YCID pourrait par ailleurs porter une parole spécifique au sein de ce réseau et des instances nationales, européennes et internationales, afin de promouvoir et de préserver l'intérêt de la coopération de proximité par rapport aux logiques de concentration des projets et des financements.

**DECISION :**

**Article 1-** Approuve le renouvellement des adhésions pour l'année 2022 au PS-Eau (400€), à Humatem (450€), à Bioport (90€) et au PFE (250€).

**Article 2-** Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Moyens généraux » chapitre 11 article 6281 du budget 2022 et suivants.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
<b>Résultat du vote :</b>	ADOPTE <input type="checkbox"/>		REJETE <input type="checkbox"/>		

**Délibération n° CA/2022/006**

**Programme « Renforcer l'Education à la Citoyenneté Internationale sur nos Territoires par une Approche Locale autour des Objectifs de Développement Durable » (RECITAL ODD 2)**

Annexe(s) à la délibération : - Projet déposé à l'AFD (*annexe 9*)

**Exposé des motifs :**

La Conférence Inter-régionale des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (CIRRMA) porte le programme « Renforcer l'Education à la Citoyenneté Internationale sur nos Territoires par une Approche Locale autour des Objectifs de Développement Durable » (RECITAL ODD) depuis 2018. Elle se charge du pilotage global, tandis que les RRMA mettent en œuvre le programme sur les territoires dans le respect des spécificités locales. Ce programme se décline à travers trois axes d'interventions. L'axe 1 « Fonds territoriaux » concerne la mise en place de Fonds territoriaux d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) et d'actions d'accompagnement des membres. L'axe 2 « Innovation » cible l'expérimentation de dispositifs d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale innovants. L'axe 3 « Observatoire » vise à la mise en place d'outils permettant de faciliter et/ou renforcer la mission d'identification des acteurs de la coopération internationale par les RRMA.

Le programme bénéficiait d'un financement pluriannuel de l'Agence française de développement (AFD) qui se clôturait le 31 décembre 2021. En 2021, la CIRRMA avait proposé aux RRMA de concevoir un programme « RECITAL 2 » afin de poursuivre les actions entreprises et d'y intégrer les nouveaux réseaux : le RRMA Karib Horizon et YCID. La Commission Animation du territoire du 17 mai 2021 et le Conseil d'administration du 8 juin 2021 avaient accepté cette proposition.

D'un montant global de 120 503,70€ sur trois ans, le projet d'YCID au sein du programme RECITAL concerne la mise en place d'un programme d'accompagnement des porteurs de projets d'ECSI (axe 1), l'expérimentation d'un programme de sensibilisation aux ODD à destination des collèges et des activités destinées à mobiliser les acteurs économiques (axe 2), et l'intégration de deux outils mutualisés par les RRMA : un site internet et une base de données (axe 3). Sur toute la durée du projet, le montant du cofinancement attendu par l'AFD est de 73 770,98€ et la contribution financière d'YCID est estimée à 24 522,72€. Les 22 210,00€ restants du budget sont des valorisations (ressources humaines et salles).

Le 21 décembre 2021, la CIRRMA a donc déposé une demande de financement auprès du guichet ONG de l'AFD pour le programme RECITAL 2 qui court du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024. Le Comité de sélection de l'AFD doit se réunir le 22 mars 2022. Dans le cas d'une réponse favorable, la CIRRMA estime que la subvention sera reversée aux RRMA à compter du mois de juillet 2022.

Le programme prévisionnel prévoit un démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Lors du dépôt du dossier, il a été demandé à l'AFD de mettre en œuvre une rétroactivité des fonds à compter du démarrage du projet.

Le Conseil d'administration est sollicité afin de valider le lancement des actions prévues en amont de la décision du Comité d'octroi. Globalement, il s'agit de proposer des formations sur l'ECSI, d'acheter le site internet et la base de données, et de recruter un stagiaire pour l'appui au lancement du programme de sensibilisation à destination des collèges, et enfin la mise en place de l'annuaire des acteurs sur le site internet.

**DECISION :**

**Article 1-** Approuve le projet déposé à l'AFD et la contribution financière prévisionnelle d'YCID de 24 522,72€ au programme.

**Article 2-** Autorise le lancement des actions prévues sur le premier semestre en amont de la décision du Comité d'octroi.

**Article 3-** Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Animation du territoire » chapitre 11, chapitre 20, chapitre 12 et chapitre 65 du budget 2022 et suivants.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
<b>Résultat du vote :</b>	ADOPTE <input type="checkbox"/>		REJETE <input type="checkbox"/>		

**Délibération n° CA/2022/007**

**Convention de partenariat avec les collectivités yvelinoises et sénégalaises pour le projet Clés en mains - Santé - Sénégal**

Annexe(s) à la délibération : - Projet de convention de partenariat (*annexe 10*)

**Exposé des motifs :**

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales - DAECT) propose un appel à propositions « Clés en main » destiné à permettre la participation de collectivités territoriales françaises à des programmes de coopération décentralisée préparés par des associations ou GIP de droit français regroupant, exclusivement ou partiellement, des collectivités territoriales françaises.

YCID a sollicité début 2021 le MEAE pour la mise en œuvre du projet « Une démarche multiacteurs pour contribuer à l'amélioration de l'offre de soins au Sénégal ». Le projet ayant été retenu, une convention de partenariat « Clés en main » a été signée en mai 2021 entre YCID et le Ministère. YCID a mobilisé cinq collectivités yvelinoises : Département des Yvelines, Communauté de communes du Pays houdanais, Communes de Houdan, Mantes-la-Jolie et Poissy.

D'une durée prévisionnelle de 14 mois (novembre 2021-décembre 2022), le projet repose sur l'accompagnement et le renforcement des services régionaux de prévention sanitaire, structures de santé et collectivités locales de trois territoires sénégalais dans un objectif d'amélioration de l'offre de santé. Il s'agit de permettre le développement d'une stratégie de sensibilisation, le renforcement du système de soins aux usagers des hôpitaux par l'optimisation des services, l'expérimentation de la santé digitale et l'informatisation des services. Le programme implique au Sénégal quatre collectivités : les Départements de Matam et Podor, les Communes de Nabadji Civol et Suelle.

D'un montant global de 113 093€, le projet implique un cofinancement du MEAE de 56 493€ et une contribution d'YCID de 20 000€ (délibération n°CA/2021/021 du 8 juin 2021), le reste étant apporté par les collectivités yvelinoises et sénégalaises à hauteur prévisionnelle de 21 000€ (hors valorisation).

YCID reçoit les contributions des partenaires français (Ministère et collectivités yvelinoises) qu'il reverse, pour ce qui concerne la mise en œuvre du projet au Sénégal, à la Maison des Yvelines, en charge de la gestion opérationnelle et financière des activités sur le terrain.

Par rapport au projet initial déposé auprès du Ministère, certaines actions seront finalement prises en charge par des acteurs yvelinois (professionnels de santé en particulier), notamment l'organisation des caravanes de santé sur chacun des territoires sénégalais visés par le projet, la réalisation d'un diagnostic du patrimoine des établissements de santé de Suelle, l'élaboration d'un plan d'entretien et de maintenance du patrimoine, la formation sur la gestion durable du patrimoine, l'appui des structures sanitaires en équipement de prévention, test et lutte contre le Covid-19.

Il est donc proposé qu'YCID apporte une contribution complémentaire de 10 000€ pour financer le surcoût lié à la réalisation de ces activités par des acteurs yvelinois.

Il est également proposé qu'une partie des fonds du projet soit reversée à la Communauté de communes du Pays houdanais pour la coordination et la réalisation des activités qui seront mises en œuvre sur la Commune de Suelle.

**DECISION :**

**Article 1-** Approuve la convention de partenariat « Clés en main » avec les collectivités yvelinoises et sénégalaises pour la mise en œuvre du projet « Une démarche multiacteurs pour contribuer à l'amélioration de l'offre de soins au Sénégal ».

**Article 2-** Approuve une contribution complémentaire de 10 000€ pour la mise en œuvre du projet.

**Article 3-** Dit qu'YCID reversera la somme de 20 800€ à la Communauté de communes du



# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



<b>Article 4-</b>	Pays houdanais pour la mise en œuvre de certaines activités.				
<b>Article 5-</b>	Autorise le Directeur à signer la convention de partenariat. Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Animation du territoire » chapitre 204 article 20422 du budget 2022 et suivants.				
	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
<b>Résultat du vote :</b>	ADOPTE <input type="checkbox"/>		REJETE <input type="checkbox"/>		

## Délibération n° CA/2022/008

### Approbation de la liste des candidats à l'adhésion en 2023

Annexe(s) à la délibération : - Liste des candidatures reçues (*annexe 11*)

#### Exposé des motifs :

Selon la convention constitutive (article 9a), « *le groupement peut accepter de nouveaux membres après accord du Conseil d'administration voté à la majorité simple des voix* ». Il revient donc au Conseil d'examiner l'éligibilité des candidatures reçues durant l'année, lors de sa dernière séance avant l'Assemblée générale, afin de transmettre la liste qui fera l'objet de la délibération portant modification de la convention constitutive.

L'enregistrement des adhésions en vue de l'année 2023 a ainsi duré entre le 15 avril 2021 (date arrêtée de la liste 2022) et le 15 mars 2022. Au total, 55 demandes de candidatures éligibles (ayant un siège ou une activité en Yvelines) ont été reçues : 2 pour le collège secteur privé, 4 pour le collège collectivités locales, 48 pour le collège associations de solidarité internationale, 1 pour le collège autres.

Les délibérations des candidats acceptés seront demandées jusqu'à septembre/octobre prochain, en vue de déposer un dossier de modification de la convention avant la fin de l'année à la Préfecture, et avoir ainsi une liste actualisée des membres d'YCID pour 2022 à la fin de l'année 2022.

#### DECISION :

**Article 1-** Accepte les candidatures figurant dans la liste annexée à la présente délibération, sous réserve de l'ajout de candidatures qui pourraient être reçues par les services d'YCID d'ici le 20 avril 2022.

**Article 2-** Dit que ces candidatures devront faire l'objet d'une approbation par la prochaine Assemblée générale, conformément aux dispositions applicables aux groupements d'intérêt public.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
<b>Résultat du vote :</b>	ADOPTE <input type="checkbox"/>		REJETE <input type="checkbox"/>		

## Délibération n° CA/2022/009

### Avenant à la convention de partenariat entre YCID et l'AFACE

Annexe(s) à la délibération : - proposition d'avenant (*annexe 12*)

#### Exposé des motifs :

Après quatre années de fonctionnement, le Fonds YADEC affiche les résultats suivants :

- Un sinistre est à anticiper pour environ 24 000€.
- 4 projets remboursent leurs prêts, soit environ 43 000€ d'encaissement à la fin d'année 2021.
- 5 sont actuellement dans la période de différé.

Les principaux objectifs pour l'avenir sont :

1. Améliorer l'instruction et le suivi des projets grâce à des partenariats avec des institutions locales, notamment du Sénégal et du Cameroun. Cela permettra d'une part de faciliter l'obtention de cofinancements et d'autre part et de proposer un suivi complémentaire par une structure locale.

## RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



2. Obtenir des contributions financières extérieures à celle d'YCID (pour rappel : 300 000€).

Pour ce faire, un avenant à la convention entre YCID et l'AFACE doit être signé. Celui-ci devra intégrer, dans son article 2 :

- La possibilité pour l'AFACE de recevoir des dons affectés au fonds YADEC par voie de fonds extérieurs à YCID.
- L'autorisation pour l'AFACE de conclure des conventions opérationnelles avec des entités publiques sénégalaises qui interviennent dans le soutien à l'entrepreneuriat et permettent de compléter, sur place, les fonds nécessaires pour les porteurs de projets : la DER/FJ (Délégation à l'entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes), le FONGIP (Fonds de garantie des investissements prioritaires) et l'ADEPME (Agence pour le développement et l'encadrement des petites et moyennes entreprises), dans le respect de ses engagements envers YCID. A noter qu'YCID sera signataire des conventions cadres.

### DECISION :

**Article 1-** Approuve l'ouverture du fonds YADEC aux contributions extérieures.  
**Article 2-** Autorise l'AFACE à conclure des conventions opérationnelles avec la DER/FJ, le FONGIP et l'ADEPME, dans le respect de ses engagements envers YCID.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
<b>Résultat du vote :</b>	ADOPTE <input type="checkbox"/>		REJETE <input type="checkbox"/>		

### Délibération n° CA/2022/010

#### Modification de la délibération n° CA/2021/36 - « Partenariat avec l'AFACE - Dotation complémentaire et subvention pour le recrutement d'un stagiaire »

#### Exposé des motifs :

La convention de partenariat entre YCID et l'AFACE fixe la dotation du fonds YADEC à 300 000€ pour la période 2017 – 2027. Après plusieurs années d'expérimentation, les résultats sont satisfaisants mais on constate un rythme de décaissement plus rapide que celui des encaissements du fait de la croissance progressive du fonds et d'un rythme de remboursement plus lent que ce qui avait été calculé. Ainsi le Conseil d'administration avait validé en 2021 l'octroi d'une enveloppe supplémentaire de 75 000€ pour doter le Fonds YADEC et une subvention exceptionnelle pour couvrir le recrutement d'un stagiaire (délibération n° CA/2021/36).

Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles, il est proposé d'annuler la dotation supplémentaire et de maintenir le Fonds à ce qui était contractuellement convenu, soit 300 000€.

Suite à l'actualisation du coût total du recrutement du stagiaire par l'AFACE, il s'est avéré que la somme de 5 000€ suffirait à couvrir la totalité des frais afférents. Il est donc proposé de réévaluer le montant la subvention attribuée.

### DECISION :

**Article 1-** La dotation supplémentaire de 75 000€ au fonds YADEC est annulée.  
**Article 2-** La subvention de 8 100€ à l'AFACE pour le recrutement d'un stagiaire est réévaluée à 5 000€.  
**Article 3-** Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Développement économique » chapitre 65 article 6574 du budget 2022 et suivants.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
<b>Résultat du vote :</b>	ADOPTE <input type="checkbox"/>		REJETE <input type="checkbox"/>		

**Délibération n° CA/2022/011**

**Modification du règlement du Fonds de soutien (FSI-Y)**

Annexe(s) à la délibération : - Projet de modification du règlement (*annexe 13*)

**Exposé des motifs :**

Le dispositif prévoit aujourd'hui que le solde de l'aide est versé après validation par YCID du rapport final du projet. Le montant à verser est calculé en fonction des dépenses réelles justifiées dans le rapport final, dans la limite des règles de financement du dispositif et du montant prévisionnel attribué par YCID, une fois déduit le montant versé à la signature de la convention. Si le solde à verser au bénéficiaire se révèle négatif, indiquant un trop-perçu par le bénéficiaire, YCID se réserve le droit de demander la restitution du trop-perçu. La restitution du trop-perçu est automatiquement exigée si celui-ci excède 10% des subventions déjà versées par YCID.

La décision d'YCID de demander ou non le remboursement du trop-perçu (dans la limite des 10%) est finalement subjective ; elle peut varier d'un dossier à l'autre (en fonction du montant, de la personne en charge du dossier, etc.) et placer le référent du projet d'YCID dans une position inconfortable. Suite à la réunion de la Commission « Soutien aux acteurs yvelinois » du 15 mars 2022, il est proposé que la restitution du trop-perçu soit dorénavant systématiquement demandée, quel que soit le montant à rembourser.

**DECISION :**

**Article 1-** Approuve la modification du règlement du Fonds de soutien (FSI-Y) à compter de l'année 2022, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
<b>Résultat du vote :</b>	ADOPTE <input type="checkbox"/>		REJETE <input type="checkbox"/>		

**Délibération n° CA/2022/012**

**Mise à jour du règlement intérieur d'YCID**

Annexe(s) à la délibération : - Proposition de règlement intérieur modifié (*annexe 14*)

**Exposé des motifs :**

Selon l'article 14b de la convention constitutive, le règlement intérieur est adopté et modifié par le Conseil d'administration. Outre quelques mises à jour rédactionnelles, les modifications proposées ont les objectifs suivants :

- au vu du poids du collège « Associations de solidarité internationale » (295 membres en 2022) : création d'un siège supplémentaire au Conseil d'administration (de 2 à 3, portant à 11 le nombre total d'administrateurs) ;
- suppression de l'article sur les « Dispositions transitoires relatives aux mandats au Conseil d'administration » qui précisait que le CA pouvait dans les cinq premières années de la création d'YCID, décider la démission collective de ses membres en prélude à chaque nouvelle Assemblée générale, afin de permettre de nouvelles élections ;
- clarification du statut et du mandat des membres des Commissions d'YCID.

**DECISION :**

**Article 1-** Adopte le règlement intérieur modifié annexé à la présente délibération.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
<b>Résultat du vote :</b>	ADOPTE <input type="checkbox"/>		REJETE <input type="checkbox"/>		

## 4) POINTS DIVERS.

En janvier 2022, la [page Facebook](#) est « aimée » par 273 personnes, soit 8% de plus qu'en novembre 2021 ; 326 personnes se sont abonnées, soit 14% de plus qu'en novembre 2021. En moyenne, durant le mois de janvier 2022, chaque publication du GIP sur Facebook a été regardée par 440 personnes, soit 430% de plus qu'en novembre 2021. La publication sur le lancement de la campagne des bourses CYAM a particulièrement plu, elle comptabilise 4 684 vues.

La [page Instagram](#) compte 198 abonnés en janvier 2022, soit 25% de plus qu'en novembre 2021. En moyenne, en janvier, 193 personnes ont regardé les publications, soit 227% de plus qu'en novembre ; 25 personnes ont regardé les stories, autant qu'en novembre. YCID a publié ses deux premiers « [Reels](#) ». Ce sont des vidéos très courtes d'une minute maximum. Le premier Reel portait sur la revue des RRMA, il a obtenu 3 040 vues. Le deuxième Reel portait sur la participation d'YCID au Forum de recrutement HEC, il a obtenu 2 690 vues.

YCID compte 1381 vues sur [sa chaîne YouTube](#) depuis sa création, 226 vues de novembre 2021 à janvier 2022.

La **newsletter** compte 420 abonnés. En moyenne, chaque semaine, 128 personnes ouvrent la lettre.

En conclusion, lorsqu'YCID diffuse une information sur ses réseaux (à l'exclusion de YouTube), en moyenne 784 personnes ont lu le message du GIP en janvier 2022, soit 169% de plus qu'en novembre 2021.

En décembre 2021, YCID a présenté le premier exemplaire de sa nouvelle publication : [la revue des RRMA](#). La revue aborde la résilience sous deux angles. Dans la première partie, réalisée en collaboration avec le réseau des RRMA, la revue présente les enjeux globaux et les dynamiques à l'œuvre en Afrique. Dans la seconde partie, qui est propre au territoire yvelinois, les initiatives et acteurs yvelinois sont mis en avant.

Dans le cadre de son action de plaidoyer, YCID a participé au Forum mondial de l'eau à Dakar du 21 au 26 mars. Afin de valoriser les projets de ses membres dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, YCID a lancé le concours « **Rendez-vous au Forum de l'eau 2022** ». Le GIP a financé la venue au Forum du porteur de projet lauréat. L'équipe d'YCID a réalisé le tournage de 5 vidéos de 3 minutes chacune au Domaine de Madame Elisabeth. Les vidéos des candidats sont disponibles sur les réseaux sociaux d'YCID ([Facebook](#), [YouTube](#), [Instagram](#)) et sur son site internet à cette adresse : <https://www.yvelines.fr/solidarite/cooperation-internationale/le-gip-yvelines-cooperation-internationale-developpement/animation-du-territoire/plaidoyer-eau-assainissement-et-dechets/les-outils-de-la-campagne-de-plaidoyer/>.

Les membres des commissions « Animation du territoire » et « Soutien aux acteurs yvelinois » ont voté pour les trois organisations finalistes qui sont : Mali-Médicaments, ADEGAM et Inter Aide. Le grand public a voté pour **l'association Mali-Médicaments**. Le porteur de projet rejoindra donc YCID pendant une journée à Dakar au Forum Mondial de l'eau. Le flyer qui décrit le projet est disponible en annexe.

La vidéo la plus regardée sur nos réseaux sociaux est celle du comité de jumelage de Viroflay avec 998 vues en tout. La vidéo de Noisy-le-Roi a été vue 92 fois sur Instagram, 393 fois sur Facebook, 41 fois sur YouTube. Celle du comité de jumelage de Viroflay a été vue 91 fois sur Instagram, 743 fois sur Facebook, 164 fois sur YouTube. La vidéo d'Inter aide a été vue 66 fois sur Instagram, 56 fois sur Facebook, 81 fois sur YouTube. Celle d'ADEGAM a été vue 73 fois sur Instagram, 446 fois sur Facebook, 74 fois sur YouTube. La vidéo de Mali-Médicaments a été vue 75 fois sur Instagram, 57 fois sur Facebook, 136 fois sur YouTube.

YCID a sorti sa **nouvelle plaquette de présentation**, en français et en anglais. Les premiers exemplaires ont été distribués au Forum mondial de l'eau. YCID apparaît également sur la plaquette du Département concernant l'agriculture, qui a été distribuée lors du Salon de l'agriculture 2022.